

Service des Etudes Interdisciplinaires en Santé

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

POUR VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION DES PIÈCES SUIVANTES : TOUT DOSSIER INCOMPLÈT SERA REJETÉ

☞ **Autorisation de l'enseignant responsable (obligatoirement signée)**

ATTENTION VOS NUMEROS INE (à récupérer auprès de votre université d'origine ou figurant sur les baccalauréats obtenus après 1995) ET SECURITE SOCIALE doivent forcément être renseignés sur le dossier d'inscription ou autorisation de l'enseignant responsable.

Sans ces numéros les dossiers ne seront pas traités.

☞ **Candidats français** : photocopie de la carte nationale d'identité

☞ **Candidats étrangers** : extrait de naissance original avec sa traduction en français

☞ **Attestation d'assurance Responsabilité Civile**

☞ **Document Formation Continue pour les étudiants concernés**

☞ **Certificat de scolarité (2021-2022 ou 2022-2023) si concerné**

☞ **Attestation CVEC (Cotisation Vie Etudiante et de Campus) obligatoire pour les étudiants en formation initiale.** Informations et acquittement :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Un justificatif vous sera demandé lors de l'inscription selon votre situation :

- Une facture d'acquiescement de la CVEC ou
- Un papier d'exonération de la CVEC ou
- Un document attestant que vous n'êtes pas concerné(e)

☞ **Titre de paiement pour les étudiants inscrits en formation initiale UNIQUEMENT.** Les étudiants inscrits en formation continue recevront une facture ultérieurement par le service FOCAL de l'Université et un échéancier pourra être proposé.

Rappel de la réglementation :

⇒ **un étudiant boursier n'est exonéré des droits d'inscription que pour l'inscription principale (décision du bureau Présidentiel réuni le 30 juin 2006)**

⇒ **Annulation d'inscription : Suite à une décision du Conseil d'administration, aucun remboursement des droits n'est possible.**

Contact :

Amandine.truchet@univ-lyon1.fr